

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>Municipalité du</b> | <b>8 juin 2009</b>  |
| <b>Conseil du</b>      | <b>22 juin 2009</b>   |
| <b>Commission N°3</b>  | <b>10 juin 2009</b>   |
| Dossier présenté par   | Mme TRAVERT, Maire Adjointe chargée de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la prospective économique |
|                        | Mme BERGER, Conseillère municipale déléguée à l'économie sociale et solidaire   |
| Service instructeur :  | Direction du Développement Economique   |

**Objet : POUR UN PLAN DE SOUTIEN A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

#### **Présentation du dossier et de son contenu**

##### **Contexte et enjeux généraux:**

L'économie sociale et solidaire combine engagement social et initiative économique pour mettre la personne humaine au centre des activités et replacer l'économie dans son contexte : les activités économiques sont un moyen au service d'un projet sociétal.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont en commun l'exigence d'une articulation dynamique d'un triptyque, associant finalité citoyenne, activité économique et gouvernance démocratique.

Les entreprises de l'ESS adoptent une démarche innovante, inventant de nouvelles réponses aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux, de nouvelles manières de mobiliser des ressources, adaptant certaines méthodes utilisées dans la sphère *capitaliste* afin de servir une mission sociale.

Toutes ces entreprises expriment un caractère différent, il en émane une volonté des acteurs de l'ESS de trouver d'autres manières de produire, de créer des entreprises, de s'insérer sur le marché que les modes d'entreprendre classiques des entreprises privés.

Or, l'Economie Sociale et Solidaire souffre manifestement d'un manque de visibilité. Ce qu'elle représente au plan économique en termes d'emplois et de richesse, mais aussi la culture qu'elle apporte en termes de réflexion et d'expérimentation n'est pas toujours suffisamment connu et reconnu par les pouvoirs publics, les diverses instances économiques et sociales, le public en général.

Ce défaut de reconnaissance est autant interne qu'externe. Beaucoup réfléchissent et agissent au sein de l'ESS sans avoir pleinement conscience d'appartenir à une économie spécifique. Pourtant, une cohésion en interne produite par une culture partagée serait indispensable à la crédibilité et à la légitimité de l'ESS et de ses propres acteurs.

Enfin, l'économie sociale et solidaire constitue une part significative de l'emploi local :

En Basse-Normandie, 55 400 personnes travaillent dans des entreprises de l'économie sociale.

Cela représente 12,1% des effectifs salariés de la région.

Ce taux élevé place la Basse-Normandie au 5ème rang des régions françaises.

### **Au 1er janvier 2007 en Basse-Normandie :**

- 41 600 personnes travaillaient dans une association, selon une approche par le statut
- 10 100 personnes dans une entreprise coopérative
- Un peu moins de 2 000 dans une entreprise mutualiste
- 1 700 dans une fondation

(Chiffres CRES Basse Normandie)

Si le recensement à partir du statut associatif est relativement aisé, une approche par les finalités de l'activité exercée permettrait de quantifier de manière plus juste le poids de l'économie sociale et solidaire.

### **Contexte municipal :**

Avant mars 2008, l'économie sociale et solidaire ne bénéficiait pas de politique municipale spécifiquement dédiée et clairement identifiée. La désignation d'Annie BERGER, comme conseillère municipale déléguée à l'économie sociale et solidaire, auprès de Josette TRAVERT, Maire Adjoint chargé de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la prospective économique, constitue un geste politique fort envers les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire, en attente d'actions de promotion et de soutien.

Aussi; bon nombre de demandes se sont exprimées de manière individuelle (porteurs de projets en recherche de soutiens principalement financiers de la Ville) ou de façon collective à travers le groupe de travail réunissant les têtes de réseaux locaux de l'économie sociale et solidaire, animé par Annie BERGER.

Pour autant, le contexte budgétaire général contraint impose une approche méthodique dans la construction de la réponse apportée d'une part aux attentes qualitativement et quantitativement nombreuses des acteurs locaux et d'autre part aux problématiques et enjeux de l'économie sociale et solidaire.

## Voies d'action :

Deux finalités peuvent être retenues pour construire l'action municipale :

- valorisation de l'économie sociale et solidaire, méconnue dans sa réalité économique et ses fondements
- Soutien et accompagnement des initiatives

La poursuite de ces deux finalités aboutit à identifier plusieurs champs d'actions :

### 1. **Des actions de communication, de sensibilisation et de valorisation** pourraient se décliner comme suit :

- Sensibilisation des publics aux fondements et à l'intérêt de l'économie sociale et solidaire, avec à la clé :

- Des opérations de sensibilisation auprès du jeune public
- Des événements et manifestations destinés au grand public, organisés dans des lieux de forte fréquentation (espaces publics du centre ville ou équipements), centrés autour des problématiques de logement, travail précaire, d'alimentation de qualité, de consommation, de gestion urbaine de proximité, de tourisme social, de transport durable, de préservation de l'environnement, avec la double finalité de valoriser les réponses existantes sur le sol caennais et la recherche de voies possibles pour satisfaire de manière solidaire et durable, des besoins repérés.

Pour 2009, deux événements sont à l'étude : une manifestation organisée autour de la notion d'achat responsable et un événement dédié à l'emploi solidaire.

- Conception et mise en œuvre d'un portail internet bâti autour d'une mise en valeur du tissu économique social et solidaire (inventaire des structures de soutien aux porteurs de projets, événements dédiés à l'économie sociale et solidaire, recensement des entreprises existantes sur le territoire.). Cet outil serait destiné prioritairement aux structures en contact avec les porteurs de projet. Cette démarche trouvera toute sa pertinence si elle est conduite au niveau du territoire de Caen la Mer.

### 2. **Un plan de soutien et d'accompagnement des initiatives :**

Les initiatives et les idées en matière d'économie sociale et solidaire sont nombreuses. Toutefois, leur concrétisation et leur pérennisation demeurent réellement une affaire complexe, nourrie d'incertitudes et d'obstacles, où le soutien financier public n'est pas et ne peut être la réponse unique. En effet, la création d'une entreprise s'avère souvent être un acte difficile, parce qu'à la croisée d'enjeux humains, économiques et financiers et l'économie sociale et solidaire n'est en ce point nullement épargnée. Les défis sont d'ailleurs généralement plus ambitieux à relever parce qu'empreints d'une dimension socialement novatrice, non éprouvée dans la sphère de l'économie classique. C'est pourquoi, il convient de redoubler de vigilance, de rigueur et de perspicacité dans la manière d'apporter un soutien aux différentes initiatives.

- **Organiser un environnement favorable à la création d'entreprises sociales et solidaires :**

Deux principales actions peuvent y contribuer :

- **Identifier, coordonner et valoriser les outils locaux** de soutien aux porteurs de projets : il conviendrait de recenser toutes les structures, et dispositifs susceptibles d'apporter formation, conseil, accompagnement, soutien financier et hébergement aux porteurs de projet, avec la préoccupation de rendre lisible cet environnement par les complémentarités repérées des acteurs,
- **Construire un outil municipal de soutien aux projets** : animé par la nécessité à la fois de gérer au mieux l'enveloppe budgétaire allouée à l'économie sociale et solidaire (60 000 € votés en 2009 : 30 000 € pour la promotion et la communication et 30 000 € pour le soutien aux initiatives) et de favoriser la structuration et le professionnalisme des projets, un comité composé d'experts ou de personnalités reconnues par la réussite de leurs initiatives pourrait analyser les différents projets en quête d'un soutien de la ville ; ce comité d'élus et de professionnels formulerait avis, recommandations et parfois réserves, dans le but de limiter les risques pris par les personnes ou les structures et de réunir les facteurs de réussite des opérations.

Il rassemblerait :

- Une personnalité qualifiée du secteur bancaire,
- Un représentant d'une structure de financement de l'économie sociale et solidaire (Ex. : Basse Normandie Active)
- Un chef d'entreprise reconnu en tant que tel
- Un dirigeant expérimenté d'une entreprise sociale et solidaire
- Un représentant d'une structure du réseau de l'économie sociale et solidaire
- Un représentant du monde économique (ex.: Jeune Chambre économique)
- Le Président de Synergia, agence de développement économique de Caen La Mer, structure de soutien à la création d'entreprises

Les avis de ce comité d'agrément permettront à la fois d'orienter les décisions de soutien de la Ville et d'asseoir la crédibilité des dossiers jugés satisfaisants auprès d'autres financeurs.

- Modalités de l'aide financière apportée par la Ville : au-delà de l'aide en termes d'ingénierie et de conseils, un appui financier pourrait être apporté aux projets approuvés par le comité d'agrément. Trois situations ont été recensées parmi les dossiers en cours : demande de subvention de fonctionnement, aide à l'ingénierie du projet (étude de faisabilité) et aide au démarrage. La dernière forme semble plus pertinente en termes de gestion budgétaire et de méthodologie d'accompagnement : seuls les dossiers retenus par le comité d'agrément, parce que solidement montés, pourront être financièrement accompagnés par la Ville. Cette aide pourrait s'effectuer soit sous forme d'avance remboursable, soit de subvention, selon les dimensions et perspectives du projet. Un rapprochement avec Calvados Création, plateforme d'initiative locale est à envisager pour la mise en place de cette aide.

- **Renforcer l'implication de la Ville comme acteur de l'économie sociale et solidaire**  
:

La Ville est un agent majeur de l'économie locale et son action de maître d'ouvrage ou plus simplement d'acheteur peut être un soutien économique aux acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire. Aussi, il importe que le contour de ses pratiques de consommation soit revu. Il conviendrait alors d'organiser, autant que faire se peut, la politique d'achat de notre collectivité autour de la notion d'"achat responsable". Pour ce faire, un travail conjoint avec la Direction de la commande publique est à engager dans les meilleurs délais autour des préoccupations de développement durable dans toutes ses dimensions (promotion de l'économie locale, préservation de l'environnement, limitation des déplacements, circuits de distribution courts, commerce équitable, (ré)insertion des populations exclues, ...). Le sujet est complexe et mérite une approche rigoureuse et documentée.

Enfin, les outils comme les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics s'annoncent comme fondamentaux dans les fondements de cette politique.

- **Favoriser et accompagner les initiatives créatrices d'emplois en matière de services à la personne :**

Les services à la personne emploient aujourd'hui plus de 1,9 million de personnes. C'est le secteur de l'économie française dont la croissance a été la plus forte au cours des quinze dernières années en termes de création d'emplois.

Ce dynamisme mérite d'être souligné, quand la majeure partie des emplois ainsi créés sont des emplois de proximité non délocalisables, nécessitant la mise en place de relations de confiance.

Les services à la personne ont donc de beaux jours devant eux et s'inscrivent dans la dynamique de tertiarisation de l'économie.

En effet, l'évolution démographique et celle des modes de vie génèrent de nouveaux besoins, qu'il est parfois encore difficile de satisfaire.

**Le vieillissement de la population** nécessite une prise en charge croissante des personnes âgées. A l'opposé de la pyramide des âges, **le dynamisme de la natalité** implique une prise en charge des jeunes enfants.

- Le développement des familles monoparentales, qui concerne aujourd'hui un enfant sur cinq ;

- **l'allongement de la durée totale du travail** à 42 ans, qui oblige les seniors à déléguer davantage l'assistance et l'accompagnement de leurs propres parents

- ou l'aspiration des travailleurs à un **meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée**, qui les incite à déléguer certaines tâches domestiques,

alimentent le développement potentiel des services à la personne.

La Ville de Caen est donc très sensible aux perspectives de créations d'emplois et à la nouvelle dynamique économique et sociale que le développement du secteur pourrait générer.

Elle sera également vigilante et bienveillante à l'égard d'actions destinées à revaloriser les conditions d'exercice des métiers et celles relatives à la création et au développement de filières de formation dans ce domaine.

- **Garantir la coordination et la cohérence des interventions publiques en faveur de l'économie sociale solidaire :**

Il est important, tant aux yeux des porteurs de projets, que de ceux des exécutifs locaux, que l'action des différentes collectivités (Région, Département, Communauté d'Agglomération, Ville de Caen) soit identifiée, distincte et complémentaire. En conséquence, il importera de définir des critères d'intervention municipaux en cohérence avec les politiques établies par les autres collectivités. De la même manière, les actions proposées par la Ville devront être guidées par la volonté de s'inscrire en harmonie et de manière complémentaire avec les axes soutenus par d'autres instances territoriales et notamment par la Région, chef de file en matière de développement économique. Cette cohérence devrait consolider le financement croisé d'opérations.

Premières actions immédiates proposées :

**Soutien aux projets suivants :**

- **Etude de faisabilité d'une entreprise d'insertion dans le bâtiment**, demandeur : M. LEMONNIER, 4 500 € demandés, proposition : 4 000 € L'objet de la création de l'association "L'entreprise solidaire" en juin 2008 est de faire procéder à une étude de faisabilité en vue de la création d'une entreprise d'insertion, visant à faciliter le retour à l'emploi de publics cumulant des difficultés sociales et professionnelles. Cette association préfigure la création d'une entreprise d'insertion sur Caen. Les principaux secteurs d'activités identifiés sont : second œuvre du bâtiment (réalisation de travaux de peinture, placoplâtre, isolation, petites maçonneries intérieures et extérieures, nettoyage de chantiers en sous-traitance d'entreprise du bâtiment). L'objectif est de créer 5 emplois permanents et 10 emplois en insertion. Une démarche sera particulièrement menée envers les grands groupes de BTP intervenant sur les

marchés publics. La DDTEFP a donné son accord pour le financement à hauteur de 10 500 euros. L'étude sera menée par le cabinet PENNEC retenu avec l'accord de la DDTEFP. Le coût de l'étude est de 15 000 €. L'entreprise sollicitée de la Ville de Caen une participation financière de 4 500 €. Une subvention de 4 000 € est proposée.

- **ARTEC**, atelier d'imprimerie, créé depuis 23 ans est un centre de formation agréé permettant aux détenus qu'elle emploie de trouver les voies de la reconversion et de la réinsertion professionnelle. Afin de favoriser la formation des détenus à des technologies actuelles et nouvelles et de mieux répondre aux attentes de la clientèle en termes de qualité de prix et de délais, ARTEC entreprend l'achat d'une presse offset 2 couleurs d'une valeur de 100 000 €. A ce titre, elle sollicite une aide de la Ville. Proposition : 3 000 €

- **Hippo facto**: "Vente mobile au moyen d'une traction équine de produits transformés (jus de légumes et de fruits, soupes, tartines, café, thés tisanes et chocolats) issus de l'agriculture durable (biologique, biodynamique...) privilégiant la production locale saisonnière, sans exclure les produits provenant d'autres territoires répondant aux mêmes exigences et au plus proche de certaines chartes telles que celle du commerce équitable". Cette vente s'effectuera auprès d'un large public de tout âge et de réseaux différents (marchés et centres-villes, évènements culturels et sportifs, salons, foires, établissements scolaires, évènements privés, mariages, portes ouvertes entreprises ...). Le besoin de financement s'élève à 59 900 €, la Ville est sollicitée à hauteur de 10 000 € ; subvention proposée : 1 000 €

- **Adhésion au Réseau des territoires pour l'économie solidaire** : lieu de rencontre nationale des collectivités locales engagées dans une démarche d'économie solidaire. Cette association agit pour promouvoir les initiatives des territoires, favoriser le transfert de bonnes pratiques et rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre. Présidente : Christiane BOUCHART, Adjointe à l'Économie Solidaire – Mairie de Lille - Trésorier : Henri AREVALO - Sicoval-Toulouse-Est - Secrétaire : Jean-Philippe MAGNEN Nantes-Métropole  
Montant de l'adhésion : 700 €

#### **Avis du service instructeur**

---

Avis favorable

#### **Avis des Maires-Adjointes**

---

#### **Décision sollicitée de la municipalité**

---

Il est demandé à la Municipalité de se prononcer sur les modalités de la politique municipale en faveur de l'économie sociale et solidaire et sur les premières actions proposées.

Visa du service  
instructeur

Visa du Directeur Général  
Adjoint des Services

Visa du Directeur Général  
des Services

M. DUSSERT

M. DENOIZE

M. ERARD

Visa des Maires  
Adjointes

Mme TRAVERT

Mme BERGER